

C.I.J.

Communiqué N° 51/28

Les renseignements suivants émanant du Greffe de la Cour internationale de Justice ont été mis à la disposition de la presse :

A la demande du Gouvernement du Royaume-Uni, M. Basdevant, Président de la Cour internationale de Justice vient de rendre, dans l'affaire de l'Anglo-Iranian Oil Company entre le Royaume-Uni et l'Iran, une ordonnance prorogeant du 3 septembre au 10 octobre 1951 le délai pour le dépôt du Mémoire du Gouvernement du Royaume-Uni et du 3 décembre 1951 au 10 janvier 1952 le délai pour le dépôt du Contre-Mémoire du Gouvernement impérial de l'Iran.

La Haye, le 27 août 1951.

---